



**Procès-Verbal approuvé à l'unanimité  
par les membres du Conseil Municipal  
Lors de la séance du 26 juin 2025**



**Publication du 8 septembre 2025**

**Procès-Verbal du Conseil Municipal  
du Mardi 22 avril 2025 à 18h30**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Date de la convocation : 14/04/2025.

**Étaient présents** : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme CHARRETON Evelyne, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme MÉTAYER Maryse

**Absente excusée** : Mme CADIOT Clémence (pouvoir à M. POUPEAU Daniel)

**Absent pour démission** : M. MONTIGAUD Samuel

**Assistait** : Mme PARETOUR Vanessa - adjoint administratif principal.

**Secrétaire de séance** : Mme ALÉPÉE Anne-Marie

**N°029/2025**

**OBJET** : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au secrétariat de mairie à compter du 01/05/2025 au 13/05/2025

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;  
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au niveau du secrétariat de Mairie du 1<sup>er</sup> mai au 13 mai 2025.

Monsieur le Maire propose :

Nombre d'emplois permanent	non	Grade	Nature de la fonction	Temps de travail hebdomadaire
1		Adjoint administratif	Agent administratif polyvalent	35 heures

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,

**APPROUVE** les propositions ci-dessus dans les conditions précitées,

**DECIDE** le recrutement d'un agent contractuel au service administratif de la commune pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période du 01 mai au 13 mai 2025 inclus.

**PRÉCISE** que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 368 (Échelle C1) correspondant 2ème échelon de l'échelle C1 du grade d'Adjoint administratif,

**CHARGE** Monsieur Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et seront inscrits au budget primitif 2025 de la commune

***N°030/2025***

***OBJET : Modification de la durée hebdomadaire de temps de travail d'un emploi d'assistant de conservation***

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°041/2024 en date du 29 juillet 2024. créant l'emploi d'assistant de conservation à temps non-complet à raison d 28 heures hebdomadaire au service culturel,

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire du travail d'un emploi d'assistant de conservation permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaire, au service culturel pour la réorganisation du service.

Compte tenu de la demande d'un Adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe à exercer ses fonctions à temps partiel à raison de 60% de son temps plein à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, il convient de créer un emploi permanent d'assistant de conservation à temps non complet à raison de 30 heures.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,

**DECIDE** de porter, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, de 28 heures à 30 heures la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'assistant de conservation.

**PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2025.

**N°031/2025**

**OBJET : Création d'un emploi permanent de rédacteur territorial au 1<sup>er</sup> juin 2025**

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu l'arrêté n°2025-42 fixant la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur établie au titre de la promotion interne (plan de requalification réservé aux fonctionnaires exerçant les fonctions de secrétaire général de mairie).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau d'emploi pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial compétent.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet, dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35h00 (35/35ème) à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire inscrit sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie relevant de la catégorie hiérarchique B.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre emploi concerné.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,

**DECIDE** la création d'un poste de rédacteur territorial,  
**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier  
**PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2025.

**N°032/2025**

**OBJET : Modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juin 2025**

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1er juin 2025 afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations.

Considérant la création d'un poste pour la promotion interne d'un agent de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer les emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Tableau des effectifs au 01/09/2024

Cadres ou emplois	CATEGORIE	Effectif budgétaire	Effectifs pourvus au 01/01/2025	Durée hebdomadaire
<b>SERVICE ADMINISTRATIF</b>				
Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	TC
Adjoint administratif territorial	C	1	1	TC
<b>SERVICE TECHNIQUE</b>				
Adjoint technique territorial	C	1	1	TC
Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2	TC
Adjoint technique territorial	C	1	1	TNC : 12H30
Adjoint technique territorial	C	1	1	TNC : 1H06
<b>SERVICE CULTUREL</b>				
Assistant de conservation	B	0	1	TNC : 28H00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	TC
Adjoint territorial du patrimoine	C	1	1	TNC : 21H00

Proposition du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025

Cadres ou emplois	CATEGORIE	Effectif budgétaire	Effectifs pourvus au 01/06/2025	Durée hebdomadaire
<b>SERVICE ADMINISTRATIF</b>				
Rédacteur	B	1	1	TC
Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	0	TC
Adjoint administratif territorial	C	1	1	TC
<b>SERVICE TECHNIQUE</b>				
Adjoint technique territorial	C	1	1	TC
Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2	TC
Adjoint technique territorial	C	1	1	TNC : 12H30
Adjoint technique territorial	C	1	1	TNC : 1H06
<b>SERVICE CULTUREL</b>				
Assistant de conservation	B	1	1	TNC : 28H00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	TC
Adjoint territorial du patrimoine	C	1	1	TNC : 21H00

Il est proposé au conseil municipal de voter les propositions suivantes

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,

D'ADOPTER la proposition de Monsieur le Maire,  
DE MODIFIER le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025, tel que présenté ci-dessus,

**N°033/2025**

**OBJET : Demande de subvention de l'association ADMR d'Aubeterre**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la demande de subvention de l'association ADMR d'Aubeterre. Cette association est animée par une équipe de bénévoles qui encadrent une équipe de salariés qui assistent les usagers dans leurs tâches quotidiennes (aide et accompagnement à domicile, livraison de repas, ménage, repassage, petits travaux de bricolage et de jardinage...).

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,

**DÉCIDE** de verser 200,00 euros à l'association ADMR d'Aubeterre

**DÉCIDE** que cette somme sera financée par le compte C/65748 du Budget principal de la commune dans le cadre de l'enveloppe de 1 000,00 euros en attente d'affectation.

**N°034/2025**

**OBJET : Demande de subvention de l'association FNACA Comité de Chalais**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la demande de subvention de l'association FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie), pour l'année 2025.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2024 la commune a acheté une plaque commémorative « Cessez le feu » du 19 mars 1962 à la demande de l'association. Une cérémonie commémorative doit être organisée en 2025 afin d'installer la plaque. Un arbre de la paix doit être planté.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,

**DÉCIDE** de ne pas verser de subvention à l'association FNACA Comité de Chalais,

**DÉCIDE** d'acheter un arbre de la paix afin qu'il soit planté lors de la cérémonie commémorative du « cessez le feu », au lieu de verser une subvention à l'association

### **Calendrier des réunions**

Dates des réunions du Conseil municipal pour 2025 :

- Mardi 20 mai 2025 à 18h30,
- Mardi 24 juin 2025 à 18h30

## Questions diverses

- Monsieur Xavier MAFFRE invite les membres du conseil municipal le vendredi 24 avril 2025 à 18h30 pour participer au jury de la sélection de l'artiste qui réalisera l'œuvre pérenne 2025. A ce jour, l'association Albaterra a reçu dix-huit propositions.
- Madame Anne-Marie ALÉPÉE interroge Monsieur le Maire sur l'organisation du festival du 9,10 et 11 août portée par l'association Aubeterre Summer Festival. Pour Monsieur le Maire l'association fait un gros pari d'organiser un tel festival. Elle prend un risque financier qu'elle assume. La billetterie est ouverte depuis des mois, mais celle-ci a du mal à décoller. De plus une étude de sol doit être réalisée sur le lieu où se déroulera le festival. Elle est demandée par les assurances. Monsieur le Maire a demandé à Monsieur CESSAC responsable des collectivités territoriales chez ENEDIS d'organiser une réunion technique afin d'étudier l'alimentation en électricité le site. L'association cherche des bénévoles pour aider sur les trois jours du festival.
- Monsieur le maire indique durant les intempéries du week-end de Pâques et les fortes inondations qui ont suivi ont particulièrement touchée la Base de Loisirs » en faisant monter très rapidement les eaux de la rivières « Dronne ». Le camping devait ouvrir le week-end prochain, l'ouverture sera retardée de plusieurs jours. L'eau ne s'est pas encore retirée, et il y aura sans doute des dégâts constatés sur l'infrastructure voirie. Ils seront à la charge de pour la commune et le gestionnaire du camping. Des travaux devront être réalisés sur le chemin d'accès et les jeux pour enfants. Il faut attendre que l'eau se retire pour constater l'étendue des dégâts.

Le Maire,



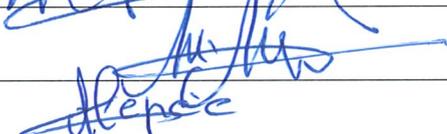
Charles Audoin

Le secrétaire de séance

Anne-Marie JONQUA

Délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

La séance a été levée à dix-neuf heures trente minutes.

Conseillers municipaux présents	Signatures
AUDOIN Charles	
POUPEAU Daniel	
MONTIGAUD Samuel	Absent pour démission
MAFFRE Xavier	
CHARRETON Evelyne	
JONQUA Anne-Marie	
JONQUA – MARTIN Marylène	
ALÉPÉE Anne-Marie	
LAFRAIS Jean-Paul	
CADIOT clémence	Pouvoir Daniel POUPEAU
MÉTAYER Maryse	

